

POUR NOUS JOINDRE

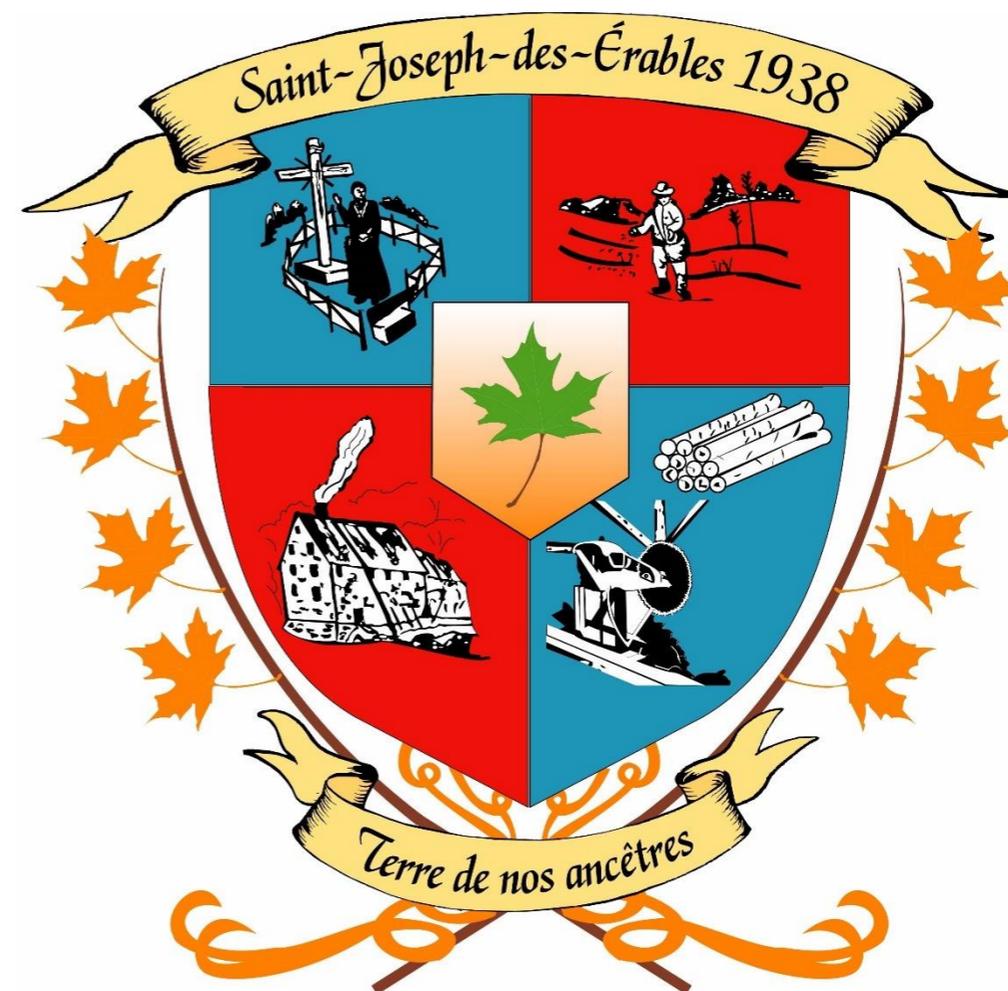
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 34, numéro 7, octobre 2020

Bulletin municipal



139, rue Ste-Christine, Suite P5, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com
Rédaction : Sophie Fortier

Bonjour à tous,

L'annonce du ministère des Transports de réduire la charge à cinq tonnes sur le pont de fer de la rivière Chaudière a des impacts majeurs sur notre région. La structure jugée désuète, depuis plusieurs années, a démontré une fatigue et une usure jugée dangereuse. Par chance, le dossier du nouveau pont étant déjà démarré, le rendra encore plus nécessaire et indispensable. Pour consulter le communiqué complet transmis par le ministère des Transports, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://stjosephdeserables.com> dans la section « Documents utiles ».



Autre chose, l'agriculture en plaine inondable pourra s'exercer encore sous certaines conditions, usant du gros bon sens. Vos agronomes respectifs vous feront un suivi. En effet grâce à l'intervention de Saint-Joseph-des-Érables, accompagné du député, monsieur Luc Provençal, le ministère de l'Environnement a revu sa position d'abolir l'agriculture en plaine inondable. Heureux dénouement!

La pandémie joue contre nous, l'intention initiale de la municipalité était d'organiser une soirée d'information au sujet de l'implantation du nouveau bureau municipal. Nous avons donc pris la décision de remplacer cette soirée d'information par un document « foire aux questions » que vous retrouverez à l'intérieur du présent bulletin. Notez que toutes autres questions peuvent être acheminées au bureau municipal, à votre conseiller local ou à votre maire. Nous espérons que de document vous transmettra les informations nécessaires et qu'il répondra à toutes vos questions.

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} septembre, le conseil municipal :

- Attribue le contrat de pavage des rangs St-Bruno et des érables nord à l'entreprise Pavages Sartigan ;
- Est informé du renouvellement de la politique MADA et politique familiale.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre, le conseil municipal :

- Autorise la formation du comité MADA et politique familiale de la municipalité ;
- Attribue les contrats aux professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour le projet du bureau / garage municipal ;
- Le maire annonce que la municipalité recevra une aide financière de 34 352 \$ pour atténuer les impacts financiers de la pandémie de la COVID-19.

Changement d'adresse pour le bureau municipal

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire vous informer de la nouvelle adresse du bureau municipal, 139, rue Ste-Christine, Suite P5, à Saint-Joseph. (Le stationnement est situé vers le côté de Vallée-Jonction)

CORONAVIRUS (COVID-19)

15 OCTOBRE

CONSIGNES À SUIVRE

POUR UNE HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

- ☹ Restreindre la circulation et l'accompagnement des enfants aux membres de leur maisonnée seulement
- ☹ Limiter le circuit de collecte de bonbons au quartier entourant le domicile des participants et ne pas entrer dans les maisons
- ☹ Toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant d'autres personnes
- ☹ Le lavage des mains est recommandé au besoin, ainsi qu'au retour à la maison

MESURE DE PRÉCAUTION LIÉE AUX FRIANDISES

- ☹ Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée

Quebec.ca/coronavirus

Votre
gouvernement

Québec

Mise à jour COVID-19

Notre personnel reprend ses activités régulières dans ses nouveaux bureaux situés au 139, rue Ste-Christine, Suite P5, à Saint-Joseph. Vous aurez la possibilité de les rencontrer sur rendez-vous principalement. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou à info@stjosephdeserables.com

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : permis@stjosephdeserables.com

Suivez notre page Facebook pour connaître de quelle façon se tiendra la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 3 novembre 2020. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Suite à sa lecture, vous pouvez nous transmettre vos questions par courriel.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informé des derniers développements via notre page Facebook et notre site web.

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, à l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 214-20 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) se déroulera du 16 septembre au 1er octobre 2020 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée.

Le projet de règlement 214-20 vise modifier les normes et distances séparatrices applicables aux ouvrages de prélèvement d'eau (puits) et aux activités à proximité, notamment de façon à s'harmoniser avec la réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche a privilégié une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 16 septembre au 1er octobre 2020 par courriel à amenagement@beaucerc.com ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107e Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9

Une copie du projet de règlement 214-20 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement.

Donné à Beauceville ce 9 septembre 2020



Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier

Subvention municipale

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 30,00 \$ (après la subvention municipale de 30,00 \$, au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2020.

Saison de déneigement 2020-2021

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous annoncer que notre équipe de déneigement sera composée de messieurs Jean-Luc Cliche et Mathieu Latulippe pour la saison 2020-2021.

Social des Joséabliens

Comme vous le savez, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables organise un événement annuel qui rassemble ses citoyens. Dans le contexte actuel, c'est avec une grande tristesse que le conseil municipal vous annonce l'annulation de l'événement de 2020. Avec les mesures sanitaires en place, il aurait été difficile de maintenir cette activité cette année. Malgré cette annonce, nous vous remercions pour votre participation au fil des ans et nous espérons vous revoir lors de l'édition de 2021.

Moulin des Fermes

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire vous informer qu'elle est nouvellement propriétaire du Moulin des Fermes depuis le 22 septembre dernier.

Nous procédons présentement à la formation d'un comité pour ce beau site historique. Nous sommes donc à la recherche de deux citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans ce projet.

Vous pouvez nous faire parvenir vos intentions par courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.



Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire. **Veillez prendre note qu'un message de test sera fait dans la dernière semaine de novembre.**

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>

Photos pour le calendrier 2021

La confection du calendrier 2021 débutera sous peu. Chaque année, nous sommes impressionnés par les photos qui nous sont transmises par nos citoyens. Par ce partage très apprécié, vous permettez à tous de découvrir les différents coins de notre belle municipalité. Vous aussi pouvez participer activement à ce beau projet en nous soumettant vos photos prises dans notre municipalité. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos au format original à l'adresse suivante : info@stjosephdeserables.com.



DÉLAIS RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI
BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur pour votre retour en emploi

Avec la participation financière de: Québec

SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINTE-MARIE 418 386-4445

crebe.qc.ca

Les cours d'eau sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Obstruction dans un cours d'eau ou présence de castors?

Vous avez connaissance qu'il y a une obstruction dans un cours d'eau et le niveau d'eau monte et menace de la sécurité des personnes et des biens, l'obstruction devra être enlevée afin de rétablir le libre écoulement de l'eau.

En situation d'urgence : veuillez contacter votre municipalité ou faire le 911.

En situation non urgente, mais préoccupante : veuillez contacter la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Une obstruction dans un cours d'eau est une obstruction qui gêne l'écoulement normal des eaux. Voici quelques exemples :

- Barrages de castors
- Pont et ponceau trop étroits
- Neige compactée, accumulation de glaces, affaissement de la rive dans le cours d'eau
- Troncs d'arbres ou autres débris

L'accumulation de sédiment n'est pas considérée comme une obstruction.

Si vous êtes informé qu'il y a un barrage de castor, des activités de castors ou une obstruction qui ne constitue pas une menace: veuillez aussi contacter la MRC Robert-Cliche. Ces informations nous serviront à prévenir le risque que comporte une obstruction de cours d'eau.

Entre autres, des castors qui colonisent un secteur construisent des barrages inondant un territoire. La colonie s'agrandit et les petits vont coloniser d'autres endroits et faire d'autres barrages. En sachant le plus tôt possible les endroits où il y a des castors actifs, nous pourrions agir en prévention et ainsi éviter ou réduire les dommages.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Éric Jacques, coordonnateur des cours d'eau MRC Robert-Cliche

Licences pour vos chiens

Dans le dernier bulletin, nous vous informions sur le nouveau règlement, concernant les propriétaires de chiens, entré en vigueur le 13 août dernier. À partir de maintenant, et ce sur rendez-vous de préférence, vous pourrez vous procurer cette licence au coût de 25 \$ chacune.

Nous vous rappelons que tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit détenir une licence pour chaque chien détenu par lui. La licence est valable pour la durée de vie de l'animal. Annuellement, une confirmation des informations de chaque animal doit être transmise au bureau municipal entre le 1^{er} et le 31 janvier. Pour vous procurer la licence au coût de 25 \$, vous devez remplir le formulaire d'obtention de licence qui est à votre disposition sur notre site internet au www.stjosephdeserables.com dans la section « Documents utiles ». Lorsque votre formulaire sera rempli et votre paiement effectué, un médaillon officiel vous sera remis. Celui-ci doit être en tout temps porté par votre animal. Advenant le cas qu'il soit perdu ou abîmé, le propriétaire doit s'en procurer un autre au coût de 5\$.



**Par Jonathan V. Bolduc, Maire de Saint-Victor
Préfet MRC Robert-Cliche**

Chers amis,

Suivant l'élection de M. Luc Provençal comme député de Beauce-Nord, le conseil des maires m'a accordé sa confiance en me nommant comme préfet de notre MRC Robert-Cliche à la fin de 2018. Au fil du temps, je me suis rendu compte que bien des gens n'ont peu ou pas idée de ce que ça fait un préfet, ni même à la base du rôle que revêt une MRC. Ainsi, quelques fois chaque année, je publierai dans chacun de vos journaux locaux des textes pour mieux définir le tout.

Tout d'abord, quand on parle de « la Beauce », à quoi fait-on référence, historiquement ? On fait référence au « comté de Beauce », soit une sorte de district municipal ayant été instauré en 1855, au même titre qu'une soixantaine d'autres comtés au Québec. Avec les années, nos comtés voisins furent Dorchester (Saint-Isidore, Saint-Prosper) et en 1912, Frontenac (Saint-Gédéon, Saint-Méthode, Saint-Ludger) car jusqu'à ce moment-là, même Lac-Mégantic faisait partie du comté de Beauce ! Les comtés municipaux sont les ancêtres des MRC. Ces comtés avaient pour compétences les cours d'eau, les ponts, la voirie intermunicipale et à partir de 1969, ils furent aussi responsables des rôles d'évaluation.

Au tournant des années 80, le gouvernement Lévesque, qui venait d'adopter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), a aussi ratifié la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Par cette initiative, le gouvernement est venu remplacer les comtés municipaux par les municipalités régionales de comté (MRC), entre autres pour regrouper à la fois les villes et les plus petites municipalités, et planifier l'aménagement du territoire tant des milieux urbains que des milieux ruraux.

Un peu comme un conseil municipal, qui est composé d'un maire et de conseillers, le conseil de la MRC regroupe les maires de chacune des municipalités membres, qui élisent ensuite l'un des leurs comme préfet pour présider le conseil de la MRC. Avec plus de responsabilités qui leur incombent et devant aussi réunir les villes, les MRC ont un territoire plus petit que les anciens comtés municipaux. Les compétences d'une MRC sont le schéma d'aménagement (zonage), le plan de gestion des matières résiduelles, le schéma de couverture de risques (protection contre les incendies), assurer le libre écoulement des cours d'eau, les rôles d'évaluation, la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières et la création d'un CLD pour le soutien aux entreprises. À cela, s'ajoute des pouvoirs locaux qu'on regroupe pour la région, par exemple se mettre « à gang » pour avoir un meilleur service au meilleur prix, notamment au niveau de la collecte du recyclage, la mise aux normes et la vidange de fosses septiques, ainsi que les ententes de services pour l'inspection municipale, où chaque municipalité est « utilisateur-payeur ».

La MRC est donc au service de ses municipalités-membres. De plus, la vision de notre conseil des maires est typiquement beauceronne, soit de s'avérer une organisation *lean* par la modernisation des façons de faire et de collaborer avec nos voisins quand c'est avantageux : la cour municipale avec Ville Saint-Georges, la gestion des déchets et les transports adapté et collectif avec la MRC de la Nouvelle-Beauce et, lorsque pertinent, la diffusion de communiqués de presse conjoints par les trois préfets pour un impact plus grand dans les médias.

Notre MRC, dont le chef-lieu est Beauceville, regroupe également Ville Saint-Joseph, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin, Saint-Frédéric, Tring-Jonction, Saint-Jules, Saint-Alfred et Saint-Victor. Dix municipalités situées au cœur de la Beauce. Le conseil des maires vous remercie de votre confiance !